



SYNTHESE DE L'ENQUETE :

« CARACTERISATION DES ACTEURS FRANÇAIS

EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION »

1 INTRODUCTION

1) L'UNCCD, UN CADRE INSTITUTIONNEL

Face au constat alarmiste et à la prise de conscience du début des années 70 sur la dégradation de l'environnement, de nombreux AME (Accords multilatéraux sur l'environnement) ont été signés par la communauté internationale. Ceux-ci visent à protéger et à restaurer l'environnement, contribuant ainsi à un développement mondial durable. A l'heure actuelle, on estime qu'il existe plus de 500 traités internationaux relatifs à l'environnement.

Si les années 70 et 80 faisaient la part belle aux approches sectorielles, les années 1990 ont engagé une approche plus globale et transversale, posant les AME de plus en plus à l'interface des questions d'environnement et de développement. Le point culminant de ce processus a été le Sommet mondial du développement durable en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), au terme duquel 3 Conventions ont été signées : la Convention contre le réchauffement climatique, la Convention de la biodiversité, et la Convention de la lutte contre la désertification.

La Convention des Nations unies de lutte contre la désertification (CCD) est l'un des instruments internationaux créés pour faire face aux défis conjoints de l'environnement et du développement. Signée en 1994 à Paris, la CCD a été ratifiée par le cinquantième état en décembre 1996 faisant entrer le texte en vigueur. En 2006, Année internationale des déserts et de la désertification, la CCD a donc fêté ses 10 ans d'existence.

Ce texte définit la désertification comme « *la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de*

divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Cette définition très large a la particularité d'englober les causes naturelles et les causes anthropiques.

Les processus globaux et complexes comme la désertification conduisent à des conséquences telles que la réduction de la fertilité du milieu naturel, qui elle-même entraîne la baisse des revenus des habitants, avec pour conséquence l'extension de la pauvreté, l'insécurité, les migrations, autant de thèmes qui interpellent et mobilisent les acteurs de la solidarité internationale. La Lutte contre la désertification (LCD) est dans ce sens indissociable de la question du développement durable des zones arides et semi-arides.

191 pays sont aujourd'hui « Parties » de cette convention qui s'adresse tant aux pays affectés qu'aux pays non affectés de la communauté internationale, avec des degrés d'obligations respectives. Ces obligations se traduisent en grande partie par la mise en œuvre de Plans d'actions nationaux de lutte contre la désertification et de Plans d'action sous-régionaux.

Depuis ses débuts, la CCD souffre d'un certain nombre de « handicaps » qui ont freiné sa mise en œuvre :

- La CCD n'a pas été initialement dotée d'un mécanisme financier spécifique et reste à ce jour majoritairement liée à des appuis conjoncturels souvent timides de la part d'une majorité d'états.
- La Lutte contre la désertification n'est pas une préoccupation première des pays donateurs pour de multiples raisons dont un malentendu profond sur le sens

du concept de désertification et son interprétation.

- La méconnaissance de la Convention elle-même, en tant qu'instrument, et la faible implication de la société civile au Nord et partiellement au Sud dans la mise en œuvre.
- La Désertification reste un concept d'interprétation plurielle où les définitions sont encore nombreuses et oscillent entre une lecture majoritairement biophysique (ou des sciences du sol) et une lecture socio-économique et de lutte contre la pauvreté, cette dernière étant plus volontariste.

En pratique les 16 articles de la Convention précisent cette notion de lutte contre la désertification; recouvrant finalement l'ensemble des préoccupations du développement durable dans le domaine économique, social et environnemental concernant les zones arides.

Ces finalités se retrouvent dans les objectifs du millénaire, dans le NEPAD¹, dans le plan d'action issu du Sommet du développement durable de Johannesburg de 2002 et dans la plupart des autres grandes orientations internationales. Pour ces raisons **l'UNCCD peut être considérée comme un accord international de développement durable et de lutte contre la pauvreté visant un milliard de personnes** vivant dans les zones affectées par l'aridité et la sécheresse.

Si ce cadre est très satisfaisant pour l'esprit et l'espoir qu'il suscite, son étendue se révèle extrêmement compliquée à appréhender en termes de limites et de cadres d'actions et d'acteurs.

2) LA PARTICIPATION DES OSI (ORGANISATION DE SOLIDARITE INTERNATIONALE) DANS LA CONVENTION

Malgré une convention dont le texte a pour originalité de prôner la « participation » à tous les niveaux, **l'implication de la société civile reste encore faible**. Les raisons que l'on peut invoquer sont très similaires à celles de la faible implication des états eux-mêmes : **malentendu** persistant sur le concept de désertification confondu avec désert, **connaissance réduite** de

la Convention et de ses domaines d'application, de ses mécanismes, **faibles arguments** à opposer aux décideurs en matière d'impact et de résultats, populations et pays concernés parmi les plus pauvres, etc.

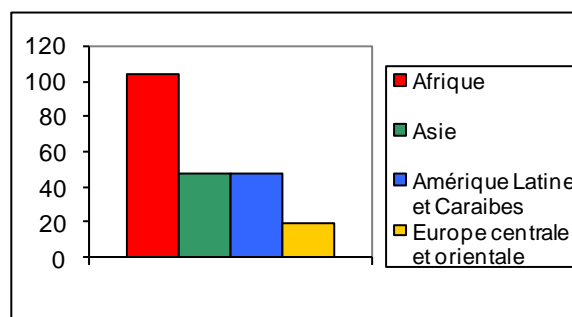
En effet, les références géographiques ou de définition du champ d'action sont trop vastes pour retenir des critères précis et on pourrait finalement considérer tout acteur intervenant dans les zones de pluviométrie égale ou inférieure à 500 mm, quelque soit son domaine d'intervention, comme un acteur de la LCD.

Par ailleurs, **on note en France une faible structuration dans la mobilisation des ONG en matière de LCD**. En effet, le nombre d'ONG accréditées auprès de la Convention (cf. site web de l'UNCCD : www.unccd.int/) est seulement de 27 (au 10 mars 2005); chiffre qui reste cependant en tête au niveau européen suivi de la Grande Bretagne et de l'Italie.

De plus, selon le répertoire RITIMO qui regroupe les ONG françaises par secteur d'activités, nombreuses sont les ONG françaises dont les actions pourraient avoir un lien avec les problématiques de la désertification (l'énergie, les ressources en eau, la protection de l'environnement, l'agriculture, l'aménagement de l'espace rural, l'élevage, la formation agricole, les organisations paysannes et la politique agricole).

En 2000, 123 ONG françaises² étaient impliquées dans les zones arides sur ces secteurs mais, curieusement, leurs programmes et actions ne font pas référence à la mise en œuvre de la CCD.

Répartition géographique des actions de LCD des ONG françaises en 2000



¹ Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

² Source du répertoire IBISCUS 2000

Depuis 2001, le Groupe de travail désertification³ est une initiative originale qui a ouvert le chantier :

Le GTD est né de l'initiative d'acteurs français mobilisés au plan international dans des actions de lutte contre la désertification (thèmes du développement/environnement des zones arides, de la restauration des terres et des alternatives possibles face à la dégradation des ressources naturelles et économiques) et de leur constat d'un déficit de connaissances et de débats sur ce thème.

Il représente en quelque sorte la « **plate forme** » des acteurs français mobilisés dans le domaine de la lutte contre la désertification au sens de la "Convention des Nations unies de lutte contre la désertification". Il est actuellement composé d'ONG (Eau vive, STM, ENDA Europe, SOS Sahel); d'une fédération d'acteurs professionnels agricoles (la FIPA), de scientifiques (le CSFD, ROSELT/OSS) ainsi que d'autres partenaires: le Groupe initiatives, l'IFAID, le WWF, et fait également partie du collectif CRID (Centre de recherche international pour le développement), de Coordination sud (plate-forme française des associations de solidarité internationale) et de l'eniD (European networking initiatives on desertification) avec lequel il se positionne sur la scène européenne.

Dans ce cadre, un des objectifs majeurs du GTD est le décloisonnement des familles d'acteurs français intervenant dans le cadre de l'UNCCD. Dans cette perspective, il réunit ses expériences et compétences dans des activités menées à différents niveaux :

- *au plan international*: actions de renforcement de capacités et appui à la mise en œuvre de la CCD et d'activités de lutte contre la désertification
- *au plan national*: mise en pédagogie et diffusion de l'information auprès des acteurs de développement, des décideurs et du grand public (publications, outils de sensibilisation, site web...), organisation d'échanges d'expériences entre les membres, de journées d'information...
- *dans le réseau*: concertation, plaidoyer (participation aux Conférences des parties et négociations internationales

sur le thème), élaboration de positions notamment en collaboration avec les pouvoirs publics français (Stratégie française de LCD : DOS⁴ actuel), formations.

3) LES ACTEURS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée regroupe donc l'ensemble des actions de coopération internationale menées entre une ou plusieurs collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs groupements) et une ou plusieurs autorités locales étrangères dans un intérêt commun.

La loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, a ainsi permis aux collectivités locales et territoriales d'acquérir une véritable autonomie en matière de coopération décentralisée. Elles peuvent désormais intervenir en ce domaine dans le cadre de leurs compétences et sous la réserve du respect des engagements internationaux de la France.

Cette action extérieure peut aborder les thèmes de la promotion économique, touristique ou culturelle, du territoire de la collectivité, ou d'aide d'urgence par exemple.

Ce secteur se développe de façon importante en France. Il nous a paru utile et intéressant de l'aborder dans ce travail. Pourtant, il est encore plus difficile d'avoir une vue générale des actions engagées par les collectivités locales en matière de LCD. On peut toutefois noter, comme pour les ONG, un manque d'information globale à la fois sur le cadre institutionnel et sur la thématique, ainsi qu'une faible concertation sur les actions et projets internationaux dans ce domaine.

Les acteurs français de la LCD sont mal connus.

C'est pour tenter de combler cette faible caractérisation nationale des acteurs impliqués dans la Lutte contre la désertification que cette enquête a été proposée par le CARI et EAU VIVE, dans le cadre des activités communes du Groupe de travail désertification.

³ GTD : www.cariassociation.org/gtd

⁴ Document d'orientation stratégique

Dans ce cadre, les résultats de ce travail sont à considérer :

- d'abord comme un outil d'aide à la clarification du paysage des acteurs impliqués dans la LCD (OSI et collectivités locales) et des actions menées dans ce domaine,
- puis comme outil d'élargissement du GTD (plate-forme française des acteurs de LCD) ; outil pouvant contribuer au renforcement de la mise en œuvre de l'UNCCD au niveau de la coopération bilatérale de la France et de l'implication de cette dernière dans la coopération multilatérale.

Par ailleurs elle a également permis (à travers la prise de contact directe avec ces acteurs de la solidarité internationale) de palier au manque d'information et de sensibilisation sur le thème de la désertification et sur le cadre institutionnel créé au niveau national et international pour la combattre.

2 METHODOLOGIE APPLIQUEE

1) LES SOURCES DE CONTACTS

Les sources de contacts se présentaient comme multiples et diverses, parfois même disparates. Aussi, compte tenu des faibles moyens et d'un temps limité dans l'exécution de l'étude, les efforts de l'enquête ont été concentrés sur la base d'interlocuteurs déjà repérés par ailleurs, notamment :

- le réseau RITIMO⁵ (base de données IBISCUS) soit 253 organisations de solidarité internationale/ONG; ainsi que différents collectifs associatifs (CRID⁶, Coordination sud⁷), les structures accréditées par l'UNCCD⁸, les réseaux des membres du GTD

⁵ Réseau d'information spécialisé sur la solidarité internationale et le développement

⁶ Centre de recherche et d'information pour le Développement : <http://www.crid.asso.fr/>

⁷ Collectif des associations françaises de solidarité internationale : <http://www.coordinationsud.org/>

- pour ce qui est des acteurs de la coopération décentralisée, nous avons d'abord pris contact avec les différentes associations regroupant des collectivités locales françaises⁹ mais qui n'ont pas été dans la capacité de nous renseigner sur la nature exacte des actions et projets de coopération décentralisée en cours, ne nous permettant pas de cibler notre première approche.

Nous avons toutefois pu obtenir une liste de contacts susceptibles d'être concernés par la lutte contre la désertification grâce au site Internet de la Commission nationale de coopération au développement (CNCD)¹⁰.

Un premier choix et tri des structures à enquêter a pu être formalisé grâce à des recoupements entre les activités entrant dans le champ de la Lutte contre la désertification et les zones où celles-ci étaient réalisées. Pour plus de facilité, les activités retenues étaient majoritairement centrées sur les aspects biophysiques. Une première liste a pu alors être dégagée.

2) REALISATION DE L'ENQUETE

Deux étapes supplémentaires ont alors pu être réalisées en 2 temps distincts :

2.1 l'envoi d'un questionnaire afin de caractériser les acteurs dont les activités et méthodes d'action étaient les plus représentatives de la mise en œuvre de la CNULCD et repérer ceux pour qui cette Convention était déjà connue. Pour cela, le CARI et Eau Vive ont fixé des critères sur la base d'une liste de domaines d'activités comme étant les plus représentatives de la LCD¹¹ : environnement, sols, agriculture, eau, énergie,

⁸ CNULCD : Convention des Nations unies de lutte contre la désertification

⁹ Grandes villes, régions et départements : l'assemblée des communautés de France (ADCF), l'assemblée des départements de France (ADF), l'association des communautés urbaines de France, l'association des Maires de France (AMF), l'association des Maires des grandes villes de France (AMGVF), l'association des Maires ruraux de France (AMRF), l'association des petites villes de France (APVF), l'association des régions de France (ARF), l'association des responsables des relations internationales et de la coopération décentralisée (ARRICOD), l'Union nationale des acteurs du développement local (UNADEL), la fédération des Maires des villes moyennes et cités unies de France (CUF)

¹⁰ www.diplomatie.gouv.fr/cncd

¹¹ Cf. Définition de la Désertification par l'UNCCD

végétal, animal/élevage, plus particulièrement relatives aux aspects biophysiques du sol. Une note explicative était jointe, permettant de clarifier le terme de « Lutte contre la désertification » ainsi que les objectifs de l'étude.

2.2 des relances téléphoniques personnalisées afin de s'assurer, dans un premier temps, de la bonne réception du questionnaire par la structure et de cibler une personne « contact » ; ensuite de répondre à leurs questions et apporter des précisions complémentaires leur permettant de répondre aux questions et/ou de s'informer (souvent pour la première fois !) sur les enjeux de la désertification et sur l'existence de la CNULCD.

➡ Ces deux actions ont permis un premier constat : seuls de rares acteurs, et encore moins d'actions, sont référencés comme faisant partie du domaine de la lutte contre la désertification au sein des réseaux associatifs de solidarité internationale.

➡ De plus, le plus grand nombre de ces acteurs ignore le thème de la désertification ainsi que la Convention elle-même, ou sont très peu informés. Par ailleurs, malgré la mise en évidence pour certaines structures de leur implication dans des actions de LCD, elles ne se reconnaissent ni ne se définissent en tant que telles. A titre d'exemple des incohérences rencontrées, sur les 27 ONG françaises accréditées à l'UNCCD, seulement 4 d'entre elles ont donné des réponses exploitables et 2 ont répondu qu'elles n'étaient pas concernées !.

➡ Les réponses enregistrées sur une base de données Access nous permettent d'effectuer des « requêtes spécifiques » et une analyse globale plus précise. Mais cet outil ne constitue que la base d'un travail qui doit être complété.

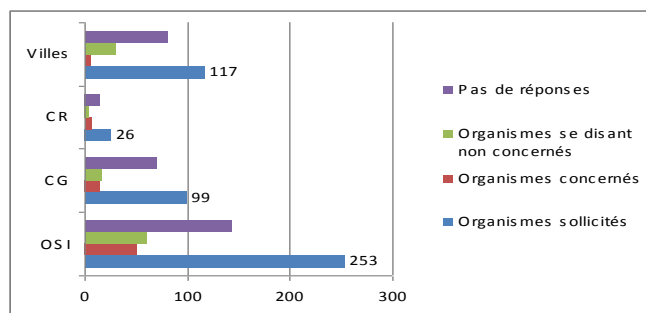
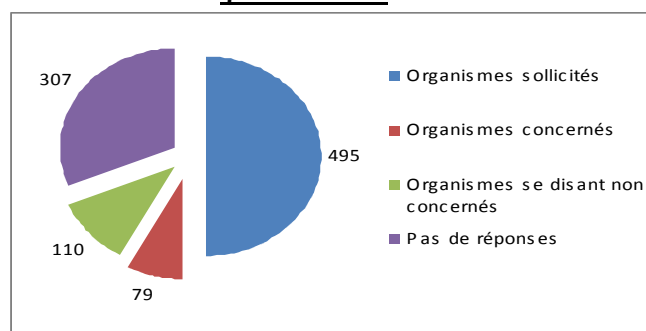
3 RESULTATS DE L'ENQUETE

1) IMPLICATION DANS LA LCD ET CONNAISSANCE DE L'UNCCD

Au total, 495 questionnaires furent envoyés selon la sélection et la méthode précisée au dessus.

- 307 structures n'ont pas répondu
- 189 réponses ont été enregistrées soit un taux de retour de 38%
- 79 réponses (soit 42% des retours) ont effectivement été complétées et ont pu être exploitées
- 110 réponses (soit 58% des retours) représentant des structures se déclarent « non concernées » par le thème. Nous avons toutefois de fortes raisons de penser que certaines d'entre elles devraient se trouver dans le lot des structures concernées.

Résultats concernant les réponses au questionnaire



➡ Les résultats sont encourageants quant à la réactivité et à la disponibilité des structures contactées à répondre à ce genre d'enquête, 65% étant issues du milieu associatif et 35% représentant les collectivités locales. Cependant, ces mêmes résultats dévoilent également la méconnaissance de ces acteurs de solidarité internationale concernant la LCD et le cadre institutionnel sous-jacent.

➡ De plus, il s'est avéré que les réponses au questionnaire sont fortement liées à la motivation de la personne recevant l'enquête au sein du service et de la structure contactée, ainsi qu'à l'intérêt qu'il porte au domaine de la LCD. Cette variable est assez significative connaissant la rotation importante du personnel de certaines structures.

Il est d'ailleurs important de signaler que ces résultats auraient été inexploitable sans la démarche de relances téléphoniques, permettant de redéfinir le champ d'activités de la LCD et d'y apporter des informations complémentaires sur le sujet.

Enfin, par interrogation de la base Access et recoupement d'informations géographiques et sectorielles, un groupe de 50 structures françaises (OSI et collectivités) a pu être retenu comme « cœur de cible » des acteurs français impliqués dans la LCD.

On notera cependant comme point faible que la grande majorité de ces structures affirment ne pas bien connaître ou ne pas connaître du tout la Convention, et comme point fort qu'elles déclarent être intéressées par l'accréditation, les financements et toute forme d'information ou d'organisation qui en découle.

2) INFORMATIONS DIVERSES A PROPOS DES 50 STRUCTURES RETENUES¹²

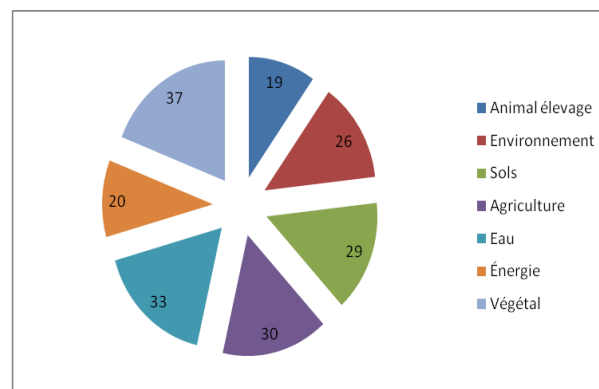
Les 50 structures retenues par le questionnaire sont composées d'OSI et de collectivités locales de petite taille (entre 0 et 10 salariés) mais aussi de taille moyenne (entre 10 et 50 salariés). Leurs budgets oscillant entre 100 000 et 500 000 euros et pour les plus importantes entre 1 et 5 millions d'euros.

Ces renseignements amènent à conclure à des structures « professionnelles », terme employé pour caractériser des ONG dont le bénévolat ne représente pas la majorité des actifs de la structure. En effet, les budgets relativement hauts paraissent prendre en compte des salaires de technicien ou chargés de mission permettant d'avancer cette conclusion.

De part leur statut et leur mission juridique, les OSI et collectivités locales travaillent respectivement plus en lien avec leurs semblables sur le terrain. Toutefois de nombreux cas montrent aussi que l'action locale prédispose à l'implication réciproque OSI/Collectivités, surtout dans les milieux où la décentralisation est active.

L'élevage et l'eau constituent les domaines majeurs d'activité et d'implication

Répartition des structures « cœur de cible » par secteur d'activités



Les actions ponctuelles sont marginales. En effet 31% de ces acteurs affirment s'engager sur plus de 10 ans auprès de leurs partenaires du Sud, 16% entre 5 et 10 ans et encore 22% entre 2 et 5 ans.

En outre, la très grande majorité (70%) s'inscrit dans le cadre du cycle d'un projet qui comprend suivi et évaluation. Des projets dans lesquels la participation de la population locale est très souvent requise (réunion de concertation, comité de pilotage...).

Concernant les financements, la majorité sont d'origine française et proviennent du secteur public (pour la plupart des ministères, puis des collectivités et enfin de dons). Les financements étrangers représentent tout de même plus de 40% des financements totaux engagés dans ces projets de développement à caractère environnementaux (et de LCD). Ils proviennent généralement de l'Union européenne et des Nations unies; marquant ainsi l'intérêt des organismes internationaux à ce sujet.

4 CONCLUSION

ACTEURS de la LCD :
vous avez dits ACTEURS ?

Vous êtes peut-être un acteur sans le savoir...

L'étude ayant permis d'établir un « cœur de cible » assez représentatif d'une cinquantaine

¹² Cf. liste en annexe 1

de structures impliquées dans le domaine d'action de la LCD, un suivi a été mis en place par le CARI : envoi de documentation (manuel « Repères pour comprendre et agir », almanach « Vivre en terre aride ») et d'informations concernant la LCD et les actions du GTD (bulletin électronique du GTD, suivi des négociations internationales...), invitation aux journées d'information organisées par le GTD et proposition d'implication à certaines de ses activités (participation à la rédaction des publications communes...).

Il faut garder présent à l'esprit que les acteurs du nord ont une responsabilité et un rôle très particuliers dans la mise en œuvre de la CNULCD dans la mesure où ils sont à la fois acteurs directs, partenaires, et jouent un rôle particulier auprès des décideurs et bailleurs. Le présent travail et les limites rencontrées ne permettent pas à ce jour d'avoir une idée précise sur le « qui fait quoi » dans la mise en œuvre de la CNULD en France ; comme d'ailleurs dans le reste des pays européens où ce type de travail n'a pas encore été engagé.

Or, ceci fait échec aux obligations des Pays parties de préciser leur action dans ce domaine dans les Rapports d'exécution nationaux (site web de la CNULD www.unccd.int), et rend impossible tout effort de coordination et de cohérence. De même cela complique l'action des

organisations multilatérales ainsi que celle des pays affectés.

Un autre enseignement de ce travail est la mise en évidence du fossé important entre les objectifs et les attentes d'un cadre multilatéral ambitieux en termes de participation de la société civile, et sa déconnection et méconnaissance par les acteurs impliqués. Comment atteindre des résultats sur un sujet lorsque les acteurs s'ignorent comme tels et méconnaissent le cadre dans lequel ils travaillent ? Comment susciter l'engagement dans un domaine où on ne se reconnaît pas ? Ce cas de figure semble d'ailleurs assez similaire à ce qui peut être observé dans d'autres accords multilatéraux.

Cette enquête sommaire et préalable ne révèle pas la liste exhaustive des acteurs français de solidarité internationale impliqués dans le domaine de la LCD. Toutefois ce premier travail constitue sans aucun doute la base indispensable de développements futurs plus approfondis à effectuer sur une plus longue période.

Pour plus d'informations contactez le CARI :
Rue du Courreau 34380 VIOLS LE FORT, sur
le net : cariassociation@yahoo.fr ou encore
par téléphone : 04 67 55 61 18

Annexe 1 : Liste des structures qui ont été identifiées comme actrices de la LCD

Organisme	Ville	Type de structure
Charente Maritime Coopération	La Rochelle	CG
Conseil Général de l'Ain	Bourg-en- Bresse cedex	CG
Conseil Général de la Creuse	Guéret	CG
Conseil général de la Gironde	Bordeaux	CG
Conseil Général de la Manche	Saint Lo Cedex	CG
Conseil Général de l'Hérault	Montpellier	CG
Conseil Général du Doubs	Besançon	CG
Conseil Général Seine St Denis	Bobigny Cedex	CG
Pays de Savoie Solidaires	Le Bourget le Lac	CG
Atelier pour Développer Former Innover	Versailles	Collectif
Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne	Evry	Commune
Ville de Cholet	Cholet	Commune
Villes de LIMOGES	Limoges Cedex	Commune
Conseil régional de Haute-Normandie	Rouen	CR
Conseil régional de Lorraine	Metz cedex 1	CR
Région Rhône-Alpes	Charbonnières Les Bains Cedex	CR
Agriculteurs Français et Développement international	Paris	OSI
AGRISUD	Frontenac	OSI
Association de Solidarité Internationale	Paris	OSI
Association française de Transfert de Technologie en agriculture et agroalimentaire	Rennes	OSI
Association Française des Volontaires du Progrès	Monthery	OSI
Association internationale contre la désertification en Afrique	Longwy sur le Doubs	OSI
Association internationale forêts méditerranéennes	Marseille	OSI
CIEPAC Appui au Développement Local	Castelnau le lez	OSI
Comité de coopération avec le Laos	Paris	OSI
Construire des Ecoles Pour le Sahel	Vernouillet	OSI
Coopération Evreux-Djondou	Evreux	OSI
Cuba Coopération	Ivry sur Seine	OSI
Développement et Environnement/Formation et insertion Sociale	La Mulatière	OSI
Eau Agriculture et Santé en milieu tropical	Paris	OSI
Enfants&Développement	Paris	OSI
Environnement et Développement	Paris	OSI
Groupe de recherche et de réalisations pour le développement Rural	Montreuil	OSI
Guilde Européenne du Raid	Paris	OSI
Hydraulique sans Frontières	Chambéry	OSI
Ingénieur Sans Frontières	Paris	OSI
Initiative Développement	Poitiers	OSI
Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de Développement	Montferrier le Lez	OSI
INTER AIDE	Versailles	OSI
OASIS Normande aux villages du Sénégal	Caen	OSI
Organisation Internationale pour la coopération et le développement	Toulouse	OSI
Solidarité France Afrique	Thiez	OSI
SOS Enfants "Aider sans assister"	Paris	OSI
Technologie pour le Développement	Paris	OSI

Triangle Génération Humanitaire	Lyon	OSI
Vétérinaires sans Frontières - Centre International coopération pour le développement agricole	Lyon	OSI